

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° I-JBG-4

ETUDE SUR LES ENJEUX FONCIERS AGRICOLES - COMMUNE DE SAINT-VICTOR-SUR-RHINS

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2004, validant le financement des études réalisées sur les enjeux agricoles en faveur des collectivités rurales,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 2006, item n° 18.1.7.

CONSIDERANT

La demande de subvention formulée par la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS pour une étude sur les enjeux fonciers agricoles.

SYNTHESE DU CONTEXTE

Afin de procéder à l'élaboration d'un PLU, la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS a décidé de faire réaliser une étude par l'ADASEA.

DECISION : La Commission permanente du Conseil général de la Loire décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2 683 € (soit 5 962 € x 45 %) en autorisation de programme à la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS pour le financement d'une étude sur les enjeux fonciers agricoles (chap. 204 art. 20414).

Adopté à l'unanimité